

Fait à Paris, le 18 octobre 2024

**PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024**

L'assemblée générale extraordinaire a débuté à 09h30 sous la présidence de M. Gilles BARSACQ.

Les membres de l'AG Extraordinaire ont été dûment convoqués au 39 Rue Bourdon – 75004 PARIS, dès le 18 septembre 2024, avec toutes les pièces jointes par mail.

Vérification du quorum (annexe 1) :

- 23 présents physiquement et une PPQ présente sans vote ;
- 8 pouvoirs reçus ;

31 votants, le quorum est atteint, la majorité qualifiée aux deux tiers est possible également.

Ordre du jour :



1. Discours d'ouverture par le Président (annexe 2) ;
2. Présentation et vote du nouveau règlement intérieur consécutif aux nouveaux statuts ARUP du CNPC publiés en 18 mars 2024 (annexe 3) ;

Le président propose de voter sur la possibilité d'un vote à main levée, aucune personne ne s'y oppose. La nouvelle version du règlement intérieur est votée à l'unanimité sans réserve.

M. Lavergne quitte la réunion, un pouvoir est transmis pour la suite de la réunion.

3. Présentation synthétique du Retex jeux olympiques 2024 (annexe 4) ;
4. Bilan des commissions (annexe 5) ;
5. Beauvau de la Sécurité Civile (annexe 6) ;
6. Intervention du Chef de bataillon Lointier, chancelier de la DGSGC, sur les modalités de constitution des dossiers de décorations pour les bénévoles associatifs (après l'exposé de M. Lointier, le Président propose les services du CNPC dans ce domaine).

Fin de l'assemblée générale extraordinaire à 12h30

Secrétaire Général Adjoint Patrick CHAVADA	Le Président Gilles BARSACQ
	

Annexe 1

Vérification du quorum

Présents : 23 + 1

M. BARSACQ	Président		M. HERTGEN	FNSPF
M. PRIEUR	Secrétaire Général		M. LAVERGNE	ANPS
Mme BERTRAND	SFMC		M. JAMAIN	GPTSI
M. BARRAU	BSPP		M. MATHIEU	FFSPF
M. CHAVADA	ANIMS		M. MEUNIER	FFMNS
M. CHAULET	ADP		M. RAOULT	Secours catholique
M. COUSIN	FFMI		M. RAYE	AGREPI
M. CUILIERE	SNSM		M. DEVEZE	UNOR
M. DELEPLANCQUE	GMF		M. RISSETTO	CRF
M. DES CILLEULS	UNPC		M. SERGENT	FNRASEC
M. DEHECQ	GNASPP		M. TERNATI	AMARIS
M. DEVEZE	UNOR		M. WAX	P P Q

Pouvoirs : 8

M. NAHOUM	FFMNS	à M. MEUNIER
M. BERCOVICI	Secours Catholique	à M. RAOUL
M. ANDRE	ANPS	à M. MATHIEU
M. CHARZAT	Ordre de Malte	à M. PRIEUR
M. BUCCINO	UNASS	à M. PRIEUR
M. HENRY	Croix Blanche	à M. BARSACQ
M. FOGELMAN	GORSSA	à M. BARSACQ
M. DIZAIN	AFILOG	à M. JAMAIN

Annexe 2

Discours d'ouverture par le Président

« Permettez-moi, tout d'abord, de saluer tous les participants aujourd'hui réunis dans cette salle, et ceux qui nous ont adressé leur pouvoir, nous pouvons, d'ores et déjà, considérer, après les vérifications préalables à mon propos, que le quorum est atteint. Nous pouvons commencer nos travaux.

Je voudrais, en tout premier lieu, remercier à travers leurs représentants, la Brigade des sapeurs-pompiers et leurs œuvres sociales, qui nous accueillent aujourd'hui et nous permettent de tenir cette réunion dans les meilleures conditions.

Comme vous le savez, nous vous avons évoqué lors de nos précédentes réunions, la perspective de tenir notre conseil d'administration trimestriel aujourd'hui, mais les échanges avec la DLPAJ nous ont montré qu'il fallait une assemblée générale formelle pour approuver le projet de nouveau règlement intérieur. C'est la raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui réunis dans cette nouvelle configuration.

Je veux commencer ce propos en partageant avec vous, malgré la complexité de la situation internationale, les débats passionnés franco-français, une petite note d'optimisme et le sentiment d'une actualité réconfortante et positive pour les associations agréées de sécurité civile et tous nos membres.

Clairement, l'organisation des JO et des jeux paralympiques est considérée, de l'avis de tous, comme un très grand succès et une démonstration du savoir-faire français dans l'organisation de ces très grands événements sensibles.

Dans leurs retours d'expérience, comme dans tous les propos des grands responsables, et les rapports établis à l'issue, est souligné le rôle incontournable, indispensable, précieux, joué par les bénévoles des associations agréées, et tous confirment que cela s'est déroulé de manière fluide, professionnelle et dans un très bon esprit de coopération.

Il nous faut pouvoir capitaliser ce nouveau succès pour marquer les esprits, tout comme nous l'avons fait avec les 31 millions d'heures apportées « gratuitement » à la puissance publique, en 2019, tout comme en 2020 lors du COVID (l'équivalent de 10 300 ETP). Je sais que ce chiffre peut apparaître comme réducteur pour certains, mais croyez-moi, il a la force d'un slogan qui frappe et marque les esprits. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs je vous remercie de bien vouloir répondre au mail de Joel qui compile et « anonymise » vos données. Nous en aurons besoin prochainement, notamment, dans le cadre des travaux du Beauvau.

Cette valeur ajoutée est maintenant dans tous les esprits, dès les premiers discours du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur, la place des associations agréées est mentionnée et soulignée.

Je peux également témoigner que lors des dernières interventions du directeur général auquel il m'a été donné d'assister, il a toujours spontanément cité au tout premier rang des acteurs les associations agréées, valorisé leur rôle singulier et reconnu qu'il était urgent de trouver un nouveau modèle économique et financier pour les soutenir et les accompagner.

Notre échange nous a permis également d'évoquer la reconnaissance due aux bénévoles, notamment à travers les médailles, il m'a dit avoir conscience qu'il n'y avait pas assez de dossiers soit conformes, soit déposés et donc de candidatures retenues, c'est la raison pour laquelle j'ai demandé au chancelier de la direction générale, le chef de bataillon Lointier, de venir nous rappeler, en fin de réunion,

les types de décorations auxquelles les bénévoles peuvent prétendre et surtout les voies pour faire cheminer, en territoriale, un dossier conforme au modèle établi, avec des chances de succès.

Enfin, le Beauvau de la sécurité civile, dont la reprise a été annoncée dans le premier discours du Premier ministre et dont les travaux vont se poursuivre, devrait permettre de déboucher, selon tous les espoirs formulés, sur la perspective d'une nouvelle loi fondatrice de la sécurité civile à la mi 2025.

Mon dernier mot sera pour remercier chaleureusement les 2 structures qui ont fait, cette année encore, un don au CNPC : je veux parler de TEGO et de l'ANIMS, qui nous permettent de ne pas être en difficulté et de ne pas harceler les structures qui n'ont pas encore réglé leurs cotisations 2024 ! A ce propos, notre trésorier est à la disposition de ces derniers.

Notre ordre du jour nous permettra de revenir sur ces différents sujets, je ne vais donc pas être plus long, en vous remerciant de votre attention et nous passons au premier point de l'ordre du jour ».

Annexe 3

Présentation et vote du nouveau règlement intérieur issu des statuts ARUP du 18 mars 2024

Le président rappelle que les transpositions des règles du statut d'utilité publique /ARUP ont été formalisées dans ce projet de règlement intérieur qui met en application les nouveaux statuts approuvés et publiés en mars 2024

Après avoir proposé un modèle très concis de rédaction, il nous a été conseillé de revenir à l'application stricte du modèle du Conseil d'État, Des propositions avaient été transmises à la DLPAJ , à la suite des remarques que nous avons reçues. Celles-ci ont servi à élaborer cette dernière version du RI, qui a déjà été validée par la DLPAJ de façon officielle.

Les principaux points contenus dans ce projet ont été rappelés et comparés avec l'ancien modèle.

Mise au vote : un premier vote intervient pour autoriser le vote à main levée : approuvé à l'unanimité ;

Un second vote intervient sur le contenu du R I : approuvé à l'unanimité.

Annexe 4

Présentation synthétique du Retex jeux olympiques 2024

- La parole est donnée au Colonel Barrau de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris :

« Il était prévu sur Paris environ 130 000 spectateurs à l'occasion des jeux olympiques ce qui correspond à peu près à une augmentation de 35% du nombre de personnes présentes sur la plaque parisienne. Un des risques majeurs était ce qu'on appelle le risque courant aggravé, c'est-à-dire un afflux de personnes sur la voie publique et sur 19 sites. Il a fallu projeter un certain nombre d'engins au pied de ces sites olympiques pour pouvoir intervenir dans les meilleurs délais. Ont ainsi été mobilisés 500 sapeurs-pompiers de plus chaque jour, en supplément par rapport à la couverture opérationnelle du temps normal. Cela signifie que de 2000 SP de garde à la brigade en période normale, nous sommes passés à 2500 pendant les JO.

Pour les jeux paralympiques la jauge a été revue à la baisse. La garde journalière est passée de 2500 à 2250. Cette baisse des effectifs est due au fait que le nombre d'interventions supplémentaires n'a pas été significatif en juillet/août. En effet les DPS mis en place par les AASC ont permis d'absorber 12 000 interventions avec 1% d'évacuation seulement, ce qui a considérablement soulagé la charge des pompiers. Ainsi, le nombre d'interventions pour la BSPP pour cette période, rapportée aux années 2023 et 2024, montre un différentiel de seulement 1 000 interventions en plus, ce qui est peu. Ce résultat très positif a été obtenu grâce aux AASC, qui ont absorbées le surcroît d'activité. »

- La parole est donnée M. Hertgen représentant de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France :

« Il y a une dizaine d'années, la position de la fédération était très « pompier centrée ». Pendant longtemps, les AASC étaient vues comme des concurrents des SP, c'est-à-dire que le bénévolat dans une AASC était considéré par les pompiers comme un siphonnage du volontariat, selon une vision des vases communicants. Cette vision a évolué et aujourd'hui le modèle de BSPP, qui, au contraire, associe depuis 1998 les AASC aux missions de secours à personnes, diffuse petit à petit vers les SDIS, surtout depuis le vote de la loi Matras qui ouvre cette possibilité à toute la France.

Le retour d'expérience des SDIS sur l'opération JO 2024 est donc positif, notamment sur la complémentarité entre les pompiers et les bénévoles des AASC. Pour autant, les renforts des SDIS ont été utilisés, et non pas mis de côté en attente d'événements dimensionnants inattendus. Cela a été une expérience très positive et contribue à faire évoluer le regard des sapeurs-pompiers sur les AASC. »

M. Hertgen quitte la réunion, un pouvoir est transmis pour la suite de la réunion.

- M. Prieur, secrétaire général, précise :

« En 2005, lors des émeutes urbaines et pour la première fois depuis 1871 (épisode de la Commune), la brigade était arrivée au point mort bas le plus terrible jamais enregistré en termes de disponibilité d'engins de secours. Anticipant sur le point de rupture, et informée de ne pouvoir faire appel aux départements limitrophes, eux aussi concernés par la situation insurrectionnelle, la BSPP avait demandé le renfort des pompiers venant de province. Grâce à la mobilisation de la DGSC, et en 24h00 seulement, trois colonnes de secours venant des départements les plus ruraux de France sont venues en renfort de la BSPP, avec des équipages essentiellement composés de SP volontaires. Quelques heures après, ces renforts ruraux ont été mixés avec des SP de Paris aguerris, et injectés dans le chaudron parisien sur tout le secteur de la BSPP. Cela prouve la réactivité de notre système d'organisation des sapeurs-pompiers en France, et la validité de l'appel à des personnels bien moins expérimentés que les titulaires de la fonction. Tous ces équipages sont

restés 10 jours sur le terrain complètement immergés dans les centres de secours de la BSPP, au coude à coude avec leurs collègues militaires de la brigade. Ils en sont repartis ravis pour les mêmes raisons que vous venez d'évoquer. Il n'y a pas eu d'attitude méprisante ou de défiance des uns par rapport aux autres, et cette opération été un véritable succès. Ce pari s'appuyait certainement aussi sur celui que nous avons fait déjà en 1998, en associant pleinement les bénévoles des AASC à la couverture opérationnelle SUAP sur Paris et la petite couronne ».

- La parole est donnée M. Risetto représentant de la croix rouge française :

« Je partage les messages positifs au nom du groupement solidaire des AASC dit « G5 », organisé autour de la CRF pour les JO 2024. Tout s'est bien passé, la coordination mise en place a bien fonctionné, car nous avons déjà l'expérience d'une action en commun lors de la pandémie Covid 19. Nos engagements ont été respectés, les AASC ont pu s'aider mutuellement pour assurer les prestations demandées. Maintenant il va falloir surfer sur un certain nombre de points positifs pour préparer l'avenir et élargir le champ d'activité des AASC dans d'autres thématiques. Nous allons devoir faire un RETEX en interne mais aussi collectivement. Cette expérience des JO nous permet d'avoir un levier supplémentaire pour les travaux du Beauvau de la sécurité civile.

Pour la CRF quelques chiffres : 8000 dossiers d'accréditations – 700 personnes par jour sur le terrain.

130 000 h de bénévolat – 3000 personnes (JO et Para) - 96 départements ont participé aux DPS

Il est à noter que des contacts réguliers se sont déroulés entre la FNPC et le G5. »

- M. Prieur, secrétaire général, précise :

« Je voulais simplement insister sur la nécessité d'obtenir des AASC le cumul des heures de bénévolat pour les JO 2024. En effet, on peut toujours mettre en avant les 993 DPS réalisés sur 34 sites, les 700 bénévoles/jour pendant les JO et les 350 / jour pendant et les JP etc...Tous ces chiffres sont énormes, mais ce ne sont pas ceux qui percutent le plus au niveau des responsables politiques. Ce qui interpelle les décideurs, c'est surtout l'indicateur des heures de travail gratuitement fournies pour le service public, et leur conversion en équivalent temps plein (ETP). Lors de la rédaction du Livre blanc sur la sécurité intérieure, et pour la première fois en 2019, le CNPC avait réussi à obtenir les chiffres (anonymisés) des bilans en heures ouvrées de bénévolat de la part de toutes les AASC (y compris du Secours catho, qui en affichait 11 millions à lui seul). Dans notre contribution, nous avons ensuite avancé ce chiffre extraordinaire des 31 millions d'heures de travail pour l'année 2019, correspondant une période « normale » (avant COVID), soient 20 000 ETP. Nous avons refait le même calcul l'année suivante au moment du COVID, et estimé que l'apport du bénévolat avait correspondu à quelque 10 300 ETP pendant la période paroxystique des 4 premiers mois de la crise.

Pour les JO 2024, je souhaiterais vraiment que les associations se mobilisent pour me transmettre ce bilan cumulé des heures de bénévolat passées sur le terrain pas seulement en Île-de-France mais sur l'ensemble du territoire national. »

Annexe 5

Compte rendu succinct des commissions

1^{ère} commission :

Le mandat de la 1[°]COM est double. Il s'agit d'abord d'aider à la mise en place en place d'un tableau de bord des activités des AASC en proposant des indicateurs pertinents. Au commencement, cette idée avait été lancée par le CNPC, puis reprise ensuite par la DGSC GC en visant un parallélisme de forme avec le modèle officiel INFO-SDIS (le tableau de bord des pompiers). Nous en sommes actuellement à la troisième réunion, et nous espérons déboucher sur une première mise en ligne sur le site du ministère avant la fin de l'année. Avec le futur tableau INFO-ASSOS, la DGSC GC permettra enfin de délivrer une information détaillée et vérifiée de la participation des AASC au service public de secours dans notre pays.

La deuxième partie du mandat consistait à porter la voix des AASC au Beauvau de la Sécurité intérieure, et surtout à élaborer une contribution propre du CNPC. Pour cela, la 1[°]COM s'est réunie deux fois, et un projet de texte est déjà écrit. Ce dernier fera l'objet d'une nouvelle réflexion dans une réunion qui se tiendra en marge de cette AGE, c'est-à-dire dans quelques instants.

2e commission :

Deux études ont été menées de front par la 2[°]COM sur le dernier cycle, une première portant sur la mise en accès libre de la naloxone (un antidote aux opioïdes), une autre sur les moyens de lutter contre les hyperthermies. Certes, ces deux sujets relèvent essentiellement de la médecine, et donc du ministère de la Santé, mais tous deux sont de nature à impacter les référentiels de secourisme, et donc à engager les AASC. Les réflexions de la 2[°]COM n'ont pas (encore) fait l'objet de rapports transmis à notre tutelle, mais cela devrait bientôt être le cas.

3^{ème} commission :

Deux réunions ont été tenues, portant sur la question de la mise en sécurité des parkings souterrains. Un premier rapport est en cours de rédaction.

4^{ème} commission :

La 4[°]COM a remis un travail intéressant sur les équivalences entre les cursus de formation d'ambulanciers diplômés d'état et le premier secours en équipe (PSE). Il révèle qu'il y a quasiment correspondance entre les deux référentiels de formation. En conséquence, un rapport complet a été adressé à la DGSCGC comme nous l'avions fait pour les équivalences de secourisme avec les pays étrangers. Nous attendons maintenant la réponse de l'Administration.

L'enjeu est de pouvoir intégrer comme bénévole dans une association de sécurité civile des ambulanciers ou des anciens ambulanciers à la retraite sans être obligé de leur faire repasser les 70 h de formation du PSE.

5e commission :

Le mandat sur la sauvegarde communale s'achève donc et le rapport est maintenant terminé. Il a été adressé hier à tous les membres de la commission pour les derniers ajustements. Ce rapport met en lumière une zone un peu floue entre ce qu'on appelle le secours et la sauvegarde. Il soulève ainsi le problème de l'intervention des réservistes communaux en dehors de leurs communes, surtout lorsque ceux-ci agissent sous couvert d'associations loi 1901 (alors que les réservistes sont juridiquement considérés comme collaborateurs occasionnels du service public communal).

Le CNPC n'a pas autorité ni compétence à intervenir dans le domaine communal, nous alertons donc la DGSC, qui devra ensuite prendre les dispositions afin de clarifier la situation et mettre de l'ordre dans le foisonnement actuel d'associations qui se prévalent des réserves communales.

Nota : le secrétaire-général précise que les travaux de commissions du cycle 2023-2024 ont fait l'objet de 6 lettres et rapports transmis à notre tutelle, la DGSC GC.

Annexe 6

Beuvau de la sécurité civile

Cette contribution est du ressort de la 1^{ère} commission animée par C Wax. Deux contributions importantes nous ont été transmises, une par la CRF et l'autre par la fédération nationale des pompiers de France. Il y a un consensus total avec les propositions de la CRF. Il ne peut y avoir un secourisme à deux vitesses entre les SP et les AASC notamment avec les 12 gestes concédés uniquement aux SP et ambulanciers privés. Se pose la question de la transcription aux AASC et des modalités juridiques pour y parvenir (pharmacie notamment).

M. Wax précise que les secouristes sont dans un 2^{ème} rideau (impliquées, familles, et logistique)
Cela suffit-il ? jusqu'ici OUI mais cela évolue et ils ont envie d'accéder à plus de missions
Quel est la réalité attitude de nos secouristes à faire du secours en 1^{er} intention ?

Mme Bertrand précise qu'ils sont intégrés aux équipes de la BSPP, ils ont une place et il faut aller dans ce sens-là.

Il faut défendre un socle commun de formation, ensuite vient l'expérience, mixage avec les secours en formation peut-être envisager.